



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 38 - 09.04.2015

En exercice ...26
Présents.....22
Votants.....26
Abstention0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
3. PERSONNEL**

Modification du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 9 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard MARIEAU,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201538-DE
Regu le 15/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 38 - 09.04.2015

En exercice ...26
Présents.....22
Votants.....26
Abstention0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
3. PERSONNEL**

Modification du tableau des effectifs

CREATION DE POSTE :

Dans le cadre du transfert de compétences et de l'amélioration des services, il est nécessaire d'étoffer les équipes de l'Établissement. C'est la raison pour laquelle il convient de créer un poste d'Assistante des ressources humaines.

Après réception de 54 candidatures pour le poste, 6 candidats ont été reçus par le jury de recrutement. A l'issue du second entretien avec le Président, la candidature d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale a été retenue. L'agent détient le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour permettre le recrutement par voie de mutation de l'agent.

SUPPRESSION DE POSTE :

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel et des promotions, il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (32h) suite à la nomination d'un agent au grade supérieur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (32h/35h).

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 241700459 -- 2015 <i>04.09</i> -- <i>D 2015 38</i> -- <i>DE</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>15/04/2015</i>



Affichée le : *16 avril 2015*

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20150409-D201538-DE
Reçu le 15/04/2015